



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2013

N° 2013-11-07-05

**DECISIONS MODIFICATIVES 3
BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2013
INVESTISSEMENT**

Le 7 novembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2013

Date d'affichage de la convocation : 25 octobre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - M. BISSON
Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.
M. CALLIOT - M. LHENRY - Mme MILLOT - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT –
M. PERNET – Mme LEFORT - M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme MASSON - M. ANTUNES

EXCUSES : Mme MOREAU donne pouvoir à Mme MILLOT
 Mme CORREIA donne pouvoir à M. ANTUNES
 Mme DORTA donne pouvoir à M. FENAT

ABSENTS :

Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO
M. BESSON

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Procurations : 3
Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PEROT

5/ DECISIONS MODIFICATIVES 3
BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2013

INVESTISSEMENT

Les travaux de la Place des Collines arrivent à terme.

Ceux-ci, au fur et à mesure de l'avancée du chantier, ont fait l'objet d'ajustements rendus nécessaires pour l'accès aux différents bâtiments communaux situés sur la place.

Les crédits inscrits au budget général pour ces opérations étant insuffisants, il est nécessaire de modifier ces crédits comme suit pour finaliser l'opération.

2/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + **34 696.16 €**

Chapitre : 23 – compte 2315 travaux en cours
Fonction 822 + 13 000.00 €

Chapitre : 020 – Dépenses imprévues - 13 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUÍ l'exposé qui précède

ADOpte les décisions modificatives numéro 3 ci-dessus proposées pour le budget principal de l'exercice 2013.

Résultat du vote :

- Voix pour : 20

- Voix contre : 1

- Abstentions : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX